

Délibération du Conseil municipal

du 10 février 2022

| | |
|--|--|
| DATE DE CONVOCATION 03/02/2022 | L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire. |
| EN EXERCICE : 27 | <u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE - Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD - Mme Mélanie GENTILS – M. Jacques TOUPRY – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE – M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLON – M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Brigitte DA SILVA. |
| PRÉSENTS : 24 | |
| VOTANTS : 26 | <u>Pouvoirs</u> : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU. |
| N° 08-2022 | <u>Absente excusée</u> : Mme Ndeye DIA BRANDONE. |

Madame Karine ROUSSET a été nommée secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **Demande de subvention DSIL 2022 – éclairage du gymnase**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et EPCI) en faveur de l'équipement et du développement des territoires. La DSIL est destinée à la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants, s'inscrivant impérativement dans les grandes priorités d'investissement fixées par l'article L2334-42 du CGCT :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire expose que l'éclairage du gymnase Michel Chavatte, construit en 1971, dysfonctionne régulièrement et qu'il devient compliqué de trouver les pièces de remplacement. De plus, le coût de l'éclairage est une charge importante pour la collectivité.

Il conviendrait donc d'équiper le gymnase d'un éclairage en LED aux normes des compétitions régionales.

Dans ce cadre, une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 peut nous être allouée.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'un dossier va être établi pour positionner la commune.

Monsieur le Maire précise que la subvention demandée est au taux de 60 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établirait à 40% du montant HT (TVA non comprise).

Le Conseil municipal, Oui l'exposé du Maire,

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 1 – Approuve la demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2022 dans les termes exposés par le Maire.
- 2 – Approuve le projet, le plan de financement et le montant des travaux
- 3 – Mandate Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande de subvention à l'Etat.
- 4 – Rappelle que la dépense sera inscrite au budget 2022 au compte 21538 « autres réseaux ».

Fait et délibéré en séance, le 10 février 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE.

